

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2025-01-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 18 mars 2024.

MIS EN LIGNE LE

02 MAI 2025

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 16 Pouvoirs : 0

Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT)

Madame Karina MONNET a été élue secrétaire de séance.

**Objet : CONVENTION D'OCCUPATION DU CHATEAU D'EAU DE ST GERVAIS D'AUVERGNE
EN VUE DE L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATION
PAR EDF**

Pour les besoins de l'exploitation des aménagements des Fades et Montfermy, EDF projette de remplacer des liaisons louées OBS qui présentent des défauts récurrents, par des liaisons de type faisceaux hertziens. Ces liaisons sont indispensables pour le bon fonctionnement des aménagements hydroélectriques, notamment sur l'aspect sûreté et sécurité.

EDF a donc sollicité le Syndicat de Sioule et Morge pour réaliser une liaison de type faisceaux hertziens qui passerait par le château d'eau de St Gervais d'Auvergne.

Un projet de convention d'occupation du château d'eau a été établi, il a été transmis aux membres du Bureau. Il est proposé d'approver ce projet de convention.

Lors de leur réunion du 27 mars 2025, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le contenu de la convention d'occupation du château d'eau de Saint Gervais d'Auvergne en vue de l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication par EDF, valable pour une durée de 12 ans (convention jointe à la présente délibération),
- AUTORISE le Président à signer cette convention d'occupation du château d'eau de Saint Gervais d'Auvergne par EDF, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 27 mars 2025,

Le Président,
Luc CAILLOUX

